

Communauté de Communes
des Portes Euréliennes
d'Île-de-France
6, place Aristide Briand
28230 ÉPERNON

**Communauté de communes des
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Conseil communautaire

du jeudi 19 avril 2018

Procès-verbal de la séance

Procès-verbal de la séance du conseil communautaire
du jeudi 19 avril 2018

Ordre du jour :

Décisions de la présidente

Finances

- 1- Budget principal : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017,
- 2- Budget principal : budget primitif 2018,
- 3- Budget annexe eau potable reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017,
- 4- Budget annexe eau potable : budget primitif 2018,
- 5- Budget annexe parcs de stationnement : reprise anticipée du résultat de fonctionnement,
- 6- Reprise de l'excédent du budget annexe parcs de stationnement au budget principal,
- 7- Budget annexe parcs de stationnement : budget primitif 2018,

Aménagement du territoire

- 8- SCOT : prescription de la révision du SCOT, définition des objectifs et modalités de concertation suite à la modification du périmètre de la communauté de communes,
- 9- EPFLI : validation d'un projet sur la commune de Hanches,

Habitat

- 10- Garantie d'emprunt pour l'acquisition et l'amélioration de 3 logements collectifs sur la commune d'Epernon,

Tourisme

- 11- Election de deux représentants à l'association « Office du Tourisme des Portes Euréliennes d'Ile-de-France »,

Enfance-jeunesse

- 12- Avenant n°4 au contrat de DSP avec l'ADPEP 28,
- 13- Avenant n°5 au contrat de DSP avec l'ADPEP 28,

Culture

- 14- Convention de partenariat avec la FOL 28 pour la mise en œuvre du PACT,

Questions diverses.

Questions diverses.

L'an deux mille dix-huit, le 19 avril à 19 h 30, les conseillers communautaires de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, dans la salle de Savonnière à Epéron (28230).

Françoise RAMOND appelle un par un les conseillers communautaires par ordre alphabétique des communes, fait part des pouvoirs et constate les absents.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Jacques WEIBEL, Christian LE BORGNE (*suppléant de Gérald GARNIER*), Gérard WEYMEELS, Didier CHARPENTIER, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Jean-Pierre GÉRARD, Françoise RAMOND, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Guy DAVID, Danièle BOMMER, Bruno ESTAMPE, Marie-Cécile POUILLY, Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Julie LECOMTE, Louis-Vincent BRUÈRE (*suppléant de Anne BRACCO*), Jean-Pierre RUAUT, Pascal BOUCHER, Pierre GOUDIN, Jacques LELONG, Michel DARRIVÈRE, Martine DOMINGUES, Christian BELLANGER, Geneviève LE NEVÉ, Jean-Paul MALLETT, Dominique CHANFRAU, Jean-Luc GEUFFROY, Anne-Hélène DONNAT, Daniel MORIN, Michel CRETON, Michelle VIEL (*suppléante de Patrick LENFANT*), Bernard DUVERGER, Pierre BILIEU, Michèle MARTIN, Patrick LÉONARDI, Marc MOLET, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Thierry DELARUE (*suppléant de Bernard MARTIN*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Michel SCICLUNA donne pouvoir à Serge MILOCHAU
Catherine AUBIJOUX donne pouvoir à Pascal BOUCHER
Dominique LETOUZÉ donne pouvoir à Michel DARRIVÈRE
Dominique LEBLOND donne pouvoir à Jacques WEIBEL
Annie CAMUEL donne pouvoir à Marie-Cécile POUILLY
Antony DOUEZY donne pouvoir à Yves MARIE
Claudette FERREY donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Joël REVEIL donne pouvoir à Guy DAVID
Emmanuel MORIZET donne pouvoir à Didier CHARPENTIER
Lionel COUTURIER donne pouvoir à Martine DOMINGUES
Nadine RYBARCZYK-MICHEL donne pouvoir à Gérard WEYMEELS
Carine ROUX donne pouvoir à Daniel MORIN
Raynal DEVALLOIR donne pouvoir à Pierre BILIEU

Absents excusés :

Stéphane LEMOINE, Jean-Luc DUCERF, Valérie CHANTELAUZE, Sandrine DA MOTA, Jean-Noël MARIE, François TAUPIN, Nicolas PELLETIER, Bertrand THIROUIN.

Mme la Présidente accueille Anne-Hélène DONNAT, de la commune de Nogent-le-Roi, en tant que nouvelle conseillère communautaire.

Secrétaire de séance : Anne-Hélène DONNAT

Adoption du compte-rendu de la séance du 22 mars 2018 :

Il n'y a pas d'observation, le compte-rendu est adopté.

| |
|---------------------------|
| Décision de la Présidente |
|---------------------------|

Prestation entretien des espaces verts sur les sites de production d'eau potable - avenants

Par un marché de services notifié le 30 mars 2015, la SARL Main Verte a été chargée de l'entretien des espaces verts des sites de production d'eau potable du secteur de Gallardon.

Par arrêté préfectoral n°DRCL-BICCL-2017187-0003 en date du 6 juillet 2017, le périmètre de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France ayant été réduit, la communauté de communes n'a plus la compétence territoriale pour procéder à l'entretien du site de production sur la commune de Champseru, depuis le 1^{er} janvier 2018.

Une moins-value de 1000,00€ HT/an (valeur d'origine) doit être appliquée sur un marché de 9090,00€ HT/an (valeur d'origine).

Délibérations du bureau du 12 avril 2018

Sur délégation du conseil communautaire en vertu de la délibération n° 17_01_26_21 du 26 janvier 2017.

Contrat régional de solidarité territoriale

Projet de réhabilitation du bâtiment hébergement de l'aérodrome de Bailleau-Armenonville

Il s'agit du dossier de réhabilitation du bâtiment hébergement de l'aérodrome de Bailleau-Armenonville, pour un montant de 311 658,57€ HT, soit une subvention de **62 300€**.

PL: fiche projet et plan

Projet cœur de village de la commune de Chatenay

Il s'agit du dossier d'aménagement d'espace public « cœur de village » pour la commune de Chatenay, pour un montant de 177 511,16 euros HT, soit une subvention de **71 000€**.

PL: fiche projet et plan

Le bureau communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE les projets présentés ci-dessus dans le cadre du contrat régional de solidarité territoriale,

TRANSMET ces projets à la Région Centre-Val de Loire,

AUTORISE Mme la Présidente à signer tout document s'y rapportant.

Sur délégation du conseil communautaire en vertu de la délibération n° 17_01_26_21 du 26 janvier 2017.

Créations de postes

- **Création de postes de contractuels pour les vacances de printemps 2018**

Pour la période des vacances de printemps 2018, il est proposé au bureau communautaire de créer les postes suivants :

| Filière animation adjoint d'animation 1er échelon IB 347 IM 325 | 26/04 au 27/04/2018 | 30/04 au 04/05/2018 | 07/05 au 11/05/2018 |
|---|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| ALSH maternel Billardièrre - Epernon | 6 | 6 | 5 |
| ALSH élémentaire Billardièrre - Epernon | 4 | 2 | 3 |
| ALSH Nogent-le-Roi | 4 | 3 | 2 |
| ALSH Gallardon | 1 | 1 | |
| ALSH Montlouet Gallardon | 1 | 1 | 1 |
| ALSH Ecrosnes | 1 | 1 | 1 |
| Filière technique adjoint technique 1 ^{er} échelon IB 347 IM 325 | | 30/04 au 04/05/2018 | |
| ALSH Ecrosnes | | 1 | |

Le bureau communautaire, à l'unanimité :

CREE les postes pour accroissement temporaire d'activité tels que décrits ci-dessus,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017.

- **Création d'un poste pour besoin occasionnel**

Création d'un poste d'adjoint d'animation à 7h/semaine à compter du 16 avril 2018 jusqu'au 06 juillet 2018.

Structure concernée : accueil périscolaire de Coulombs.

Le bureau communautaire, à l'unanimité :

CREE le poste pour accroissement temporaire d'activité tel que décrit ci-dessus,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017.

- **Création de postes de contractuels pour la piscine du Closelet à Epernon**

Pour la période du 12 mai au 02 septembre 2018, il est proposé de créer les postes suivants à temps non-complet :

| Fonctions | Nombre de postes | Grade | Echelon / IB - IM |
|----------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Maitre-nageur sauveteur (BEESAN) | 1 | Educateur des APS | 7 / 449-394 |

| | | | |
|---------------------------------|----|-----------------------|-------------|
| Surveillant de baignade (BNSSA) | 1 | Opérateur des APS | 7 / 356-332 |
| Caisse, buvette, vestiaire | 13 | Adjoint administratif | 3 / 349-321 |
| Vestiaire | 1 | Adjoint technique | 1 / 347-325 |

Le bureau communautaire, à l'unanimité :
 CREE les postes pour accroissement temporaire d'activité tels que décrits ci-dessus,
 DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017.

Sur délégation du conseil communautaire en vertu de la délibération n° 17_12_20_01 du 20 décembre 2017.

Convention d'occupation de locaux scolaires ou communaux :

Sur délégation du conseil communautaire, le bureau a étudié la convention d'occupation des locaux communaux sur les communes ou syndicats suivants :

- commune de Néron,
- Sivom de Faverolles/Les Pinthières,
- SIRP (Bréchamps/Chaudon/ Croisilles/St-Laurent la Gâtine/Ormoy).

Le bureau communautaire, à l'unanimité :
 APPROUVE les conventions présentées ci-dessus,
 AUTORISE Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ces conventions.

Affaires juridiques

1- Désignation d'un délégué à la protection des données personnelles (Jean-Pierre RUAUT)

Le 25 mai 2018 entrera en vigueur le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ce règlement communautaire, directement applicable, nécessitera de la part des collectivités :

- d'adapter leurs processus, leur approche du traitement des données personnelles ;
- de désigner un « *data protection officer* » (DPO) ou un « *délégué à la protection des données personnelles* ».

Le délégué aura pour principales missions :

- d'informer et de conseiller le responsable de traitement de la collectivité ou le sous-traitant, ainsi que les agents ;
- de diffuser une culture Informatique & Libertés au sein de la collectivité ;
- de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données, via la réalisation d'audits en particulier ;
- de conseiller la collectivité sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- de coopérer avec la CNIL et d'être le point de contact de celle-ci ;
- dans l'exercice de ces missions, le délégué devra être à l'abri des conflits d'intérêts, rendre compte directement au niveau le plus élevé de la hiérarchie et bénéficier d'une liberté certaine dans les actions qu'il décidera d'entreprendre.

Le DPO n'est pas nécessairement un agent de la collectivité pour laquelle il exercera cette fonction. Sa fonction peut être « externalisée » et un contrat de services peut alors être conclu en ce sens avec une personne ou même avec un organisme dont l'objet est d'exercer de telles fonctions.

Débat :

Julie LECOMTE qui fait partie du groupe de travail sur cette question dans le ministère où elle travaille propose son aide à Violaine Michel. Elle précise que sont concernés aussi tous les formulaires papier et tous les fichiers informatiques, pas uniquement les logiciels métiers.

Julie LECOMTE demande si une lettre de mission est prévue pour Violaine Michel.

Jean-Pierre RUAUT répond que les documents existent mais qu'ils ne sont pas encore validés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE, au sein des services communautaires, Violaine MICHEL (DGA en charge des affaires juridiques) déléguée à la protection des données personnelles.

2- SAFER du Centre : actionnariat (Françoise RAMOND)

La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) du 13 octobre 2014 vise à une plus grande ouverture et à un meilleur équilibre de la composition des instances décisionnelles des SAFER. Trois collèges de censeurs (agricole, collectivités locales, autres administrateurs) équilibrés en nombre et dans la limite de 8 composeront le conseil d'administration de 24 administrateurs.

Les SAFER sont des sociétés anonymes à but non lucratif dont les actions sont réparties de la manière suivante :

- Etat : 10%
- Collectivités (Région + 6 Départements) : 23 %
- Crédit Agricole : 33%
- Groupama, chambre d'agriculture, 4 syndicats agricoles, notaires : 33%

L'assemblée générale de la SAFER du Centre (26 juin 2017) a entériné la composition de 2^{ème} collège. Il est composé de cinq censeurs des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics.

La SAFER du Centre a sollicité la communauté de communes pour faire partie de son conseil d'administration mais pour cela il faut être actionnaire.

Dans cette perspective, la communauté de communes doit valider la volonté d'acquérir 10 actions de la SAFER du Centre dont la valeur nominale est de 16€, soit une prise de participation à hauteur de 160 €.

Dans un deuxième temps, après accord de la structure nationale, Terres d'Europe/SCAFR, pour que la SAFER du Centre cède une partie de ses actions, la communauté de communes devra délibérer de nouveau pour intégrer le conseil d'administration en tant que censeur et nommer un membre permanent.

L'un des intérêts d'intégrer la SAFER est d'avoir accès au logiciel Vigifoncier, qui est un observatoire foncier permettant une intervention foncière rapide dans le cadre des PLUI/PLUi/SCOT/TVB, ainsi qu'un outil de cartographie. L'Agence de l'eau Seine-Normandie peut subventionner l'outil à hauteur de 80%.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir 10 actions de la SAFER du Centre dont la valeur nominale est de 16€ par action, soit une prise de participation de 160€,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2018.

Finances

3- Aire d'accueil des gens du voyage (La Genetière – Maintenon) : compte administratif et compte de gestion 2017 (Jean-Pierre RUAUT)

Ce budget est issu de la dissolution du syndicat intercommunal de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Genetière. Deux communes adhéraient à ce syndicat : Maintenon et Pierres. L'aire d'accueil étant située sur la commune de Maintenon, c'est donc l'agglomération de Chartres qui reprend la gestion de cette aire au 01/01/2018. Il revient à la communauté de communes des Portes Euréliennes de voter les comptes de l'année 2017.

Les résultats 2017 s'établissent comme suit :

Fonctionnement

| | |
|------------------------|-------------|
| Dépenses | 18 665.89 |
| Recettes | 0 |
| Résultat 2017 | - 18 665.89 |
| Résultats reportés n-1 | 13 695.98 |
| Résultat clôture 2017 | - 4 969.91 |

Investissement

| | |
|------------------------|----------|
| Dépenses | 4 071.70 |
| Recettes | 3 697.00 |
| Résultat 2017 | - 324.70 |
| Résultats reportés n-1 | 6 273.36 |
| Résultat clôture 2017 | 5 948.66 |

Résultats nets **978.75**

Les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2017, tenu par le trésorier de Maintenon, ont été constatées. Le compte administratif est conforme au compte de gestion 2017.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRENDRE ACTE de la conformité du compte de gestion du comptable public, trésorier de Maintenon, pour l'exercice 2017, avec le compte administratif 2017 du budget annexe de l'aire d'accueil des gens du voyage de l'aire de la Genetière (Maintenon)

Puis Madame la Présidente quitte la salle pendant le vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif relatif au budget de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Genetière pour l'année 2017, tel que présenté ci-dessus.

Mme la Présidente préside à nouveau la séance.

4- Budget annexe eau : compte administratif et compte de gestion 2017 (Jean-Pierre RUAUT)

Les travaux d'interconnexion d'eau potable sont en phase d'achèvement. Le prix de l'eau s'élève à 0.52 € HT/ m3 d'eau consommé auquel s'ajoute 0.082 € HT de taxe de l'Agence de l'eau Seine Normandie. La vente d'eau représente un volume de 473 471 m3 en 2017.

Les résultats s'établissent comme suit :

| BUDGET ANNEXE EAU | REALISATIONS DE L'EXERCICE 2017 | RESULTATS N-1 | REALISATION CUMULES CLOTURE 2017 | RESTES A REALISER | RESULTATS CUMULES |
|----------------------------------|---------------------------------|---------------|----------------------------------|-------------------|--------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
| DEPENSES | 337 232,83 | | 337 232,83 | - | 337 232,83 |
| RECETTES | 362 549,04 | 220 298,46 | 582 847,50 | - | 582 847,50 |
| RESULTAT FONCT | 25 316,21 | | 245 614,67 | - | 245 614,67 |
| SECTION D INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | 1 697 249,00 | | 1 697 249,00 | 392 650,00 | 2 089 899,00 |
| RECETTES | 788 455,86 | 13 036,62 | 801 492,48 | 1 193 040,00 | 1 994 532,48 |
| RESULTAT INVEST | - 908 793,14 | | - 895 756,52 | 800 390,00 | - 95 366,52 |
| TOTAL DEPENSES | 2 034 481,83 | - | 2 034 481,83 | 392 650,00 | 2 427 131,83 |
| TOTAL RECETTES | 1 151 004,90 | 233 335,08 | 1 384 339,98 | 1 193 040,00 | 2 577 379,98 |
| TOTAL | | | - 650 141,85 | 800 390,00 | 150 248,15 |
| | | | FDS DE ROULEMENT | | RESULTAT NET |

Les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2017, tenu par le trésorier de Maintenon, ont été constatées. Le compte administratif est conforme au compte de gestion 2017.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRENDRE ACTE de la conformité du compte de gestion 2017 du comptable public, trésorier de Maintenon, pour l'exercice 2017, avec le compte administratif 2017 du budget annexe EAU.

Mme la Présidente quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le compte administratif relatif au budget de l'eau pour l'année 2017, tel que présenté ci-dessus.

Mme la Présidente préside à nouveau la séance.

5- Budget annexe SPANC : compte administratif et compte de gestion 2017 (Jean-Pierre RUAUT)

Les résultats s'établissent comme suit :

| SECTION / SENS | REALISATIONS DE L'EXERCICE 2017 | RESULTATS N-1 | REALISATION CUMULES CLOTURE 2017 | RESTES A REALISER | RESULTATS CUMULES |
|----------------------------------|---------------------------------------|------------------|--|----------------------|----------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
| DEPENSES | 85 570,55 | - | 85 570,55 | - | 85 570,55 |
| RECETTES | 116 617,17 | | 116 617,17 | - | 116 617,17 |
| RESULTAT FONCT | 31 046,62 | | 31 046,62 | - | 31 046,62 |
| SECTION D INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | 127 383,71 | 116 044,91 | 243 428,62 | - | 243 428,62 |
| RECETTES | 261 066,21 | - | 261 066,21 | - | 261 066,21 |
| RESULTAT INVEST | 133 682,50 | | 17 637,59 | - | 17 637,59 |
| TOTAL DEPENSES | 212 954,26 | 116 044,91 | 328 999,17 | | 328 999,17 |
| TOTAL RECETTES | 377 683,38 | - | 377 683,38 | | 377 683,38 |
| TOTAL | | | 48 684,21 | | 48 684,21 |
| | | | FDS DE ROULEMENT | | RESULTAT NET |

Les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2017, tenu par le trésorier de Maintenon, ont été constatées. Le compte administratif est conforme au compte de gestion 2017.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
PRENDRE ACTE de la conformité du compte de gestion 2017 du comptable public, trésorier de Maintenon, pour l'exercice 2017, avec le compte administratif 2017 du budget annexe SPANC.

Madame RAMOND quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le compte administratif relatif 2017 au budget SPANC pour l'année 2017, tel que présenté ci-dessus.

Mme la Présidente préside à nouveau la séance.

6- Budget annexe SPANC : affectation des résultats 2017 (Jean-Pierre RUAUT)

Il est proposé de reprendre dans le budget annexe du SPANC 2018, les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2017 et pour cela de passer les écritures suivantes :

Investissement recettes compte 001 = 17 637.59 €
 Fonctionnement recettes compte 002 = 31 046.62 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de procéder à l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

7- Budget annexe SPANC : budget primitif 2018 (Jean-Pierre RUAUT)

Ce budget enregistre la perte de 40 % des usagers suite au départ des 16 communes. La redevance annuelle appelée aux usagers du SPANC s'élève à 16 €. Le service réalise les diagnostics pour vente et fait appel à une société pour les vidanges qu'il refacture aux usagers. Des contrôles périodiques sont prévus avec l'ATD au cours du 2^{ème} semestre 2018.

Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 135 765.73 €

Section d'investissement : 24 986.89 €

Débat :

Martine DOMINIGUES demande quel est le pourcentage de redevables qui payent les 16 €.

Violaine Michel, DGA, répond qu'il y a un nombre d'impayés assez important en 2017 car la redevance était de 12€ (sur 9 mois) et la Trésorerie ne peut pas faire de relance à moins de 15€. Sur certains secteurs où la redevance n'existait pas, il y a eu peu de rentrées financières.

Didier CHAPENTIER souligne qu'il n'y a pas eu assez d'explications, beaucoup d'administrés sont venus en mairie pour demander des explications.

Michel DARRIVERE indique qu'il y a eu beaucoup de changements sur la Beauce Alnéoise car il n'y avait pas de redevance, il y avait une marge prise sur les services négociés avec les utilisateurs qui rémunérait les charges de services courantes. Mais ce service a un coût et cela ne permettait pas de sanctionner les administrés qui n'ont pas d'installation aux normes puisque l'amende est un coefficient multiplicateur de cette taxe.

Bruno ESTAMPE fait remarquer que tous les budgets annexes devraient être votés en même temps que le budget principal, avant le 15 avril, de même que les taux de fiscalité. Quel est l'avis de la Préfecture ?

Jean-Pierre RUAUT répond que c'est la même situation que 2017, les bases d'imposition ont été communiquées très tard par la Préfecture. Une information a été faite auprès de la Préfecture sur la date du vote de ce soir. Le conseil ne peut pas prendre de décisions sans informations préalables.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Sur proposition de la commission des finances réunie le 12 avril 2018,

APPROUVE le budget primitif du budget annexe du SPANC pour l'exercice 2018.

8- Budget annexe ordures ménagères : compte administratif et compte de gestion 2017 (Jean-Pierre RUAUT)

Les résultats s'établissent comme suit :

| SECTION / SENS | REALISATIONS DE L'EXERCICE 2017 | RESULTATS N-1 | REALISATION CUMULES CLOTURE 2017 | RESTES A REALISER | RESULTATS CUMULES |
|----------------------------------|---------------------------------------|---------------|--|----------------------|----------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
| DEPENSES | 6 507 924,23 | - | 6 507 924,23 | - | 6 507 924,23 |
| RECETTES | 6 964 050,06 | 882 397,95 | 7 846 448,01 | - | 7 846 448,01 |
| RESULTAT FONCT | 456 125,83 | | 1 338 523,78 | - | 1 338 523,78 |
| SECTION D INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | 178 573,94 | - | 178 573,94 | - | 178 573,94 |
| RECETTES | 493 786,69 | 153 308,87 | 647 095,56 | - | 647 095,56 |
| RESULTAT INVEST | 315 212,75 | | 468 521,62 | - | 468 521,62 |
| TOTAL DEPENSES | 6 686 498,17 | - | 6 686 498,17 | | 6 686 498,17 |
| TOTAL RECETTES | 7 457 836,75 | 1 035 706,82 | 8 493 543,57 | | 8 493 543,57 |
| TOTAL | | | 1 807 045,40 | - | 1 807 045,40 |
| | | | FDS DE ROULEMENT | | RESULTAT NET |

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRENDRE ACTE de la conformité du compte de gestion 2017 du comptable public, trésorier de Maintenon, pour l'exercice 2017, avec le compte administratif 2017 du budget annexe ordures ménagères.

Mme la Présidente quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2017 relatif au budget de l'eau pour l'année 2017, tel que présenté ci-dessus.

Mme la Présidente préside à nouveau la séance.

9- Budget annexe ordures ménagères : affectation des résultats 2017 (Jean-Pierre RUAUT)

Il est proposé de reprendre dans le budget annexe du SPANC 2018, les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2017 et pour cela de passer les écritures suivantes :

Investissement recettes compte 001 = 468 521.62 €

Fonctionnement recettes compte 002 = 1 338 523.78 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

10- Budget annexe ordures ménagères : budget primitif 2018 (Daniel MORIN)

La commission des finances a décidé d'établir le budget avec une diminution du taux de TEOM de 1 point (en le passant de 18.50 à 17.50). Le montant de la redevance spéciale a été revu à la baisse. Ce budget tient compte de l'augmentation de 1.5 % des tarifs appelés par le SITREVA.

Suite au départ des communes une provision de 255 000 € a été constituée. Le contrat avec l'entreprise chargée de la collecte a été scindé afin de tenir compte du départ des communes.

Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 6 807 416.98 €

Section d'investissement : 683 416.19 €

Débat :

Daniel Morin, vice-président chargé des OM, explique que la délégation de service publique augmente de 3% tous les ans. La DSP se termine fin janvier 2020, il faut prochainement commencer à travailler sur un nouveau projet de DSP.

A propos du SIREDOM, il explique que les trois Préfectures ont été saisies (Eure-et-Loir, Yvelines et Essonne) et qu'il y a un contentieux en cours. Il faut que cette question soit réglée dans l'année car la communauté ne pourra pas garder ces provisions très longtemps, au risque de ne plus avoir d'épargne.

C'est un budget bâti avec un taux de TEOM à 17,5%. 1 point de fiscalité équivaut à environ 250 000/300 000€.

Daniel MORIN ajoute que la commission des finances a décidé d'appliquer un abattement de 80% pour la part « collectivités » mais ce n'était pas son choix, par respect pour le travail engagé par le Sirmatcom et tous les élus de l'époque.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité et deux abstentions (Pierre BILLEN, Raynal DEVALLOIR ayant donné pouvoir à Pierre BILLEN),

Sur proposition de la commission des finances réunie le 12 avril 2018,

APPROUVE le budget primitif du budget annexe des ordures ménagères pour l'exercice 2018.

11- Budget annexe hôtel d'entreprises (locations immobilières) : compte administratif et compte de gestion 2017 (Philippe AUFRAY)

Ce budget enregistre les locations de 4 boxes situés dans un hôtel d'entreprises, sur la zone d'activités le Clos Marolles à Pierres.

Les résultats s'établissent comme suit :

| SECTION / SENS | REALISATIONS DE L'EXERCICE 2017 | RESULTATS N-1 | REALISATION CUMULES CLOTURE 2017 | RESTES A REALISER | RESULTATS CUMULES |
|----------------------------------|---------------------------------------|---------------|--|----------------------|----------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
| DEPENSES | 24 043,00 | | 24 043,00 | - | |
| RECETTES | 61 413,78 | 169 944,50 | 231 358,28 | - | |
| RESULTAT FONCT | 37 370,78 | | 207 315,28 | - | 207 315,28 |
| SECTION D INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | 58 807,00 | 125 217,00 | 184 024,00 | - | 184 024,00 |
| RECETTES | 24 043,00 | - | 24 043,00 | - | 24 043,00 |
| RESULTAT INVEST | - 34 764,00 | | - 159 981,00 | - | - 159 981,00 |
| TOTAL DEPENSES | 82 850,00 | 125 217,00 | 208 067,00 | - | 208 067,00 |
| TOTAL RECETTES | 85 456,78 | 169 944,50 | 255 401,28 | - | 255 401,28 |
| TOTAL | | | 47 334,28 | - | 47 334,28 |
| | | | FDS DE ROULEMENT | | RESULTAT NET |

Les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2017, tenu par le trésorier de Maintenon, ont été constatées. Le compte administratif est conforme au compte de gestion 2017.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRENDRE ACTE de la conformité du compte de gestion 2017 du comptable public, trésorier de Maintenon, pour l'exercice 2017, avec le compte administratif 2017 du budget annexe hôtel d'entreprises (locations immobilières).

Mme la Présidente quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2017 relatif au budget hôtel d'entreprises pour l'année 2017, tel que présenté.

Mme la Présidente préside à nouveau la séance.

12- Budget annexe hôtel d'entreprises (locations immobilières) : affectation des résultats 2017 (Philippe AUFFRAY)

Il vous est proposé de reprendre dans le budget annexe des locations immobilières 2018, les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2017 et pour cela de passer les écritures suivantes :

Investissement dépenses compte 001 = 159 981 €

Fonctionnement recettes compte 002 = 207 315,28 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'affectation des résultats tel que présentés ci-dessus.

13- Budget annexe hôtel d'entreprises (locations immobilières) : budget primitif 2018 (Philippe AUFFRAY)

Ce budget enregistre les locations de 4 boxes situés dans un hôtel d'entreprises, sur la zone d'activités le Clos Marolles à Pierres. La vente de l'un d'entre eux pourrait se réaliser au cours de l'année 2018 occasionnant une recette de cession et des frais de division. Les charges de fonctionnement sont liées à l'entretien du bâtiment et de ses abords.

Le budget 2018 retrace ces prévisions (voir annexe).

Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 268 669,95 €

Section d'investissement : 242 063,67 €

Débat :

Marc MOLET rappelle qu'il était envisagé par la CCTVM de doubler la surface des box.

Philippe AUFFRAY répond que ce n'est pas prévu en 2018, ni à moyen terme. Il y a un schéma d'accueil sur les zones d'activités économiques qui est en cours d'élaboration. Il ajoute que cette réalisation est une réussite et que cela peut être reproduit ailleurs. Il n'y a pas de vacances sur cette opération et elle dégage environ 40 000€ d'épargne nette par an.

Françoise RAMOND confirme que les zones économiques des Portes Euréliennes vont faire l'objet d'une réflexion globale.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Sur proposition de la commission des finances réunie le 12/04/2018,

APPROUVE le budget primitif du budget annexe hôtel d'entreprises (locations immobilières) pour l'exercice 2018.

14- Budget annexe zone d'activité du Poirier : compte administratif et compte de gestion 2017 (Philippe AUFFRAY)

La maîtrise foncière de la zone d'activité est réalisée.

Les résultats s'établissent comme suit :

| SECTION / SENS | REALISATIONS DE L'EXERCICE 2017 | RESULTATS N-1 | REALISATION CUMULES CLOTURE 2017 | RESTES A REALISER | RESULTATS CUMULES |
|----------------------------------|---------------------------------|---------------|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
| DEPENSES | 143 543,00 | 906 394,42 | 1 049 937,42 | - | 1 049 937,42 |
| RECETTES | 1 049 937,42 | - | 1 049 937,42 | - | 1 049 937,42 |
| RESULTAT FONCT | 906 394,42 | | - | - | - |
| SECTION D INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | 1 049 937,42 | | 1 049 937,42 | - | 1 049 937,42 |
| RECETTES | 1 349 938,00 | - | 1 349 938,00 | - | 1 349 938,00 |
| RESULTAT INVEST | 300 000,58 | | 300 000,58 | - | 300 000,58 |
| TOTAL DEPENSES | 2 099 874,84 | | 2 099 874,84 | - | 2 099 874,84 |
| TOTAL RECETTES | 2 399 875,42 | - | 2 399 875,42 | - | 2 399 875,42 |
| TOTAL | | | 300 000,58 | - | 300 000,58 |
| | | | FDS DE ROULEMENT | | RESULTAT NET |

Débat :

Pierre BILLEN demande où est inscrit le déficit lié à une vente « à perte ».

Philippe AUFFRAY répond que si le coût de production est inférieur au prix de vente, il y a un déficit d'exploitation. Il faut regarder le bilan de l'opération à la fin, par rapport à la totalité des ventes de la zone. Le prix de revient est entre 15 et 20€ le m².

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRENDRE ACTE de la conformité du compte de gestion 2017 du comptable public, trésorier de Maintenon, pour l'exercice 2017, avec le compte administratif 2017 du budget annexe zone d'activité du Poirier.

Mme la Présidente quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif 2017 relatif au budget hôtel d'entreprises pour l'année 2017, tel que présenté.

Mme la Présidente préside à nouveau la séance.

15- Budget annexe zone d'activité du Poirier : affectation des résultats 2017 (Philippe AUFFRAY)

Il est proposé de reprendre dans le budget annexe de la zone industrielle du poirier 2018, les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2017 et pour cela de passer les écritures suivantes :

Investissement recettes compte 001 = 300 000.58 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de procéder à l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

16- Budget annexe zone d'activité du Poirier : budget primitif 2018 (Philippe AUFFRAY)

Le budget annexe de la zone d'activités du Poirier est un budget de comptabilité de stocks. La superficie totale de la zone d'activités est 166 420 m². La valeur des stocks enregistrés au 31/12/2017 s'élève à 1 049 937,42 €. Des travaux et la vente d'un terrain sont prévus au cours de l'année 2018. Le budget 2018 retrace ces prévisions (voir annexe).

Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 1 731 243,21 €

Section d'investissement : 1 518 059,21 €

Débat :

Philippe AUFFRAY explique que dans un budget de lotissement, les charges sont inscrites en fonctionnement (comptabilité de stocks). Ensuite ces charges sont transférées en investissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 Sur proposition de la commission des finances réunie le 12 avril 2018,
APPROUVE le budget primitif du budget annexe zone d'activité du Poirier pour l'exercice 2018.

17- Budget annexe zone d'activités des Terrasses (Le Clos Marolles) : reprise anticipée des résultats 2017 (Philippe AUFFRAY)

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Locales dispose que le conseil communautaire peut décider de voter la reprise anticipée des résultats, avant le vote du compte administratif.

Les résultats de l'exercice 2017 ont été estimés à l'issue de la journée complémentaire avant l'adoption du compte administratif. Toutefois, les balances détenues par la trésorerie ont été rapprochées avec nos comptes.

Les résultats s'établissent comme suit :

| SECTION / SENS | REALISATIONS DE L'EXERCICE 2017 | RESULTATS N-1 | REALISATION CUMULES CLOTURE 2017 | RESTES A REALISER | RESULTATS CUMULES |
|----------------------------------|---------------------------------------|---------------|--|----------------------|----------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
| DEPENSES | 763 721,14 | 361 915,43 | 1 125 636,57 | - | |
| RECETTES | 859 626,51 | - | 859 626,51 | - | |
| RESULTAT FONCT | 95 905,37 | | - 266 010,06 | - | - 266 010,06 |
| SECTION D INVESTISSEMENT | | | | | |
| DEPENSES | 1 834 731,56 | | 1 834 731,56 | - | 1 834 731,56 |
| RECETTES | 1 310 662,57 | 465 506,53 | 1 776 169,10 | - | 1 776 169,10 |
| RESULTAT INVEST | - 524 068,99 | | - 58 562,46 | - | - 58 562,46 |
| TOTAL DEPENSES | 2 598 452,70 | 361 915,43 | 2 960 368,13 | - | 2 960 368,13 |
| TOTAL RECETTES | 2 170 289,08 | 465 506,53 | 2 635 795,61 | - | 2 635 795,61 |
| TOTAL | | | - 324 572,52 | - | - 324 572,52 |
| | | | FDS DE ROULEMENT | | RESULTAT NET |

Débat :

Philippe AUFFRAY indique que toutes les zones d'activités sont déficitaires au départ, mais quand les entreprises s'installent, il y a des effets productifs (recettes fiscales, créations d'emplois, ...).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de procéder à une reprise anticipée des résultats 2017 du budget annexe zone d'activités des Terrasses :

Article 002 : déficit de fonctionnement reporté - 266 010,06€

Article 001 : déficit d'investissement reporté - 58 562,46€

18- Budget annexe de la zone d'activités des Terrasses : budget primitif 2018 (Philippe AUFFRAY)

La valeur des stocks restants sur le budget annexe de la zone d'activités des Terrasses, Le Clos Marolles (Pierres), au 31/12/2017 s'élève à 763 721.14 €. Il reste un dernier terrain à vendre. Cette cession devrait intervenir au cours du premier semestre 2018 et constituera la dernière écriture à passer sur ce budget. Puis le budget sera dissout car il aura vécu par la vente de la totalité des parcelles.

Le budget 2018 retrace ces prévisions (voir annexe).

Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 324 572.52 €

Section d'investissement : 58 562.46 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sur proposition de la commission des finances réunie le 12 avril 2018,

APPROUVE le budget primitif du budget annexe zone d'activités des Terrasses pour l'exercice 2018.

19- Cotisation foncière des entreprises : taux 2018 (Jean-Pierre RUAUT)

Le changement de périmètre de la communauté de communes au 01/01/2018 impacte le taux moyen pondéré de CFE du territoire. Calculé initialement à 21.98 %, il est désormais de 22.47 %. Pour rappel le conseil communautaire a voté une période de lissage d'une durée de 10 ans en 2017 à partir du taux voté en 2017 qui était de 21.98 %.

La commission des finances propose de voter le taux de 22.75 % pour l'année 2018.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur un taux applicable en 2018 de 22.75%.

Débat

Jean-Pierre GERARD s'interroge sur le lissage prévu sur 10 ans et sur cette augmentation de taux.

Jean-Pierre RUAUT répond que le taux augmente mais la période de lissage est maintenue. Il s'agit d'un taux moyen pondéré.

Pierre BILLEN demande quel est l'avenir des Portes Euréliennes si la communauté de communes ne dégage que 162 000€ d'épargne nette. C'est très inquiétant. Il demande ce qui est de l'ordre du structurel et du conjoncturel.

Jean-Pierre RUAUT répond que le conjoncturel c'est la sortie des communes, le coût de sortie (répartition des actifs) sera pris sur le fond de roulement. Le structurel, c'est le coût de mise en œuvre des services qui doivent être analysés pour être adaptés aux besoins des habitants. L'année 2018 sera encore très incertaine avec la mise en œuvre de prestations pour les communes sorties pendant 8 mois.

C'est aussi le passage à la semaine de 4 jours : un travail est en cours pour voir les décisions à prendre.

Michel DARRIVERE ajoute que les services sont dimensionnés pour une communauté de 55 communes, mais il n'y en a plus que 39. Les communes sorties devront porter une partie des charges fixes et il faudra redimensionner la structure.

Jean-Pierre RUAUT précise que l'épargne brute devrait être de 2M€ pour une communauté de cette dimension.

Jean-Paul MALLET souligne que ce débat sur les charges fixes doit se faire en parallèle avec le travail sur les compétences.

Bruno ESTAMPE rappelle que la 1^{ère} année, il y avait la gestion de la fusion et la sortie des communes, aujourd'hui c'est la gestion des compétences. Dans les années à venir, il faut craindre un effet ciseaux important et il y a une inquiétude sur ce qu'il pourrait ou pas se passer. Il demande qu'un travail soit fait sur une prospective à 2-3 ans, pour rassurer et pour envisager les investissements possibles. Il y a une prise de conscience à avoir pour tout le monde.

Jean-Pierre RUAUT répond que la prospective du rapport d'orientations budgétaires s'est faite dans un périmètre changeant sans données officielles. La prospective du consultant n'était pas très loin mais il faut raisonner sur 3 ans. La mise en œuvre de la dotation de solidarité communautaire s'avère plus compliquée que prévue mais est toujours à l'ordre du jour. De plus, il y a une baisse de DGF pour certaines communes et une baisse de la dotation nationale de péréquation très importante.

Michel DARRIVERE précise que le travail sur le départ des communes sera achevé d'ici fin mai. Ensuite, il se consacrera à l'analyse des postes pour améliorer l'épargne brute et à la définition de critères d'attribution d'une DSC.

Pierre BILLEN demande un état des lieux tous les 3 mois des comptes de la collectivité.

Jean-Pierre RUAUT est d'accord.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité et deux voix contre (Michèle MARTIN, Pascal BOUCHER)

DECIDE que le taux applicable pour 2018 est de 22,75%.

Pour rappel le conseil communautaire, a voté en 2017, une période de lissage d'une durée de 10 ans pour ce taux.

20- Taxe d'habitation : taux 2018 (Jean-Pierre RUAUT)

La loi de finances 2018 instaure un nouveau dégrèvement permettant à 80 % des foyers fiscaux d'être dispensés du paiement de la taxe d'habitation sur leur résidence principale d'ici 2020. Le paiement de la taxe d'habitation sera maintenu pour 20 % des contribuables. Cette mise en œuvre est progressive avec un abattement de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020.

Le dégrèvement concerne les foyers dont le revenu fiscal de référence n'excède pas les plafonds définis par l'Etat. L'Etat prend en charge les dégrèvements dans la limite du taux global et des abattements appliqués en 2017. La notion de taux global prend en compte les augmentations de taux postérieures à 2017 pour la part qui résulte strictement des procédures de lissage en cas de fusion d'EPCI.

Les augmentations de taux, les diminutions ou suppressions d'abattement sont supportées par les contribuables.

Les réductions de taux ou augmentations d'abattement resteront à la charge des collectivités.

Les abattements votés continuent de s'appliquer tant qu'ils ne sont pas rapportés.

Pour rappel le conseil communautaire, a voté en 2017, une période de lissage d'une durée de 12 ans pour ce taux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir le taux 9,16% pour l'exercice 2018.

21- Taxe du foncier bâti : taux 2018 (Jean-Pierre RUAUT)

Le taux voté en 2017 était de 0.584 %.

Il demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le maintien de ce taux applicable en 2018, soit 0.584%.

Pour rappel, le conseil communautaire a voté une période de lissage d'une durée de 6 ans en 2017 pour ce taux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir le taux de 0,584% pour l'exercice 2018.

22- Taxe du foncier non bâti : taux 2018 (Jean-Pierre RUAUT)

Le taux voté en 2017 était de 1.76 %.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le maintien de ce taux applicable en 2018, soit 1.76%.

Pour rappel, le conseil communautaire a voté une période de lissage d'une durée de 6 ans en 2017 pour ce taux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir le taux 1,76% en 2018.

23- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : taux 2018 pour l'ancien périmètre du SIRMATCOM (Jean-Pierre RUAUT)

Compte tenu des résultats enregistrés en 2017, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur les taux de TEOM 2018 comme suit :

Collecte hebdomadaire (C1) :

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Bases prévisionnelles 2018 notifiées | 21 294 968 |
| Taux proposé | 17.50 % |
| Produits attendus | 3 726 619.40 |

Les communes concernées sont : Levainville, Bailleau Armenonville, Ecrosnes, une partie de Gallardon, la ville historique de Bleury Saint Symphorien, Ymeray, Bréchamps, Néron, Senantes, Coulombs, Lormaye, Saint Lucien, Croisilles, Chaudon, Faverolles, Les Pinthières, Saint Laurent la Gâtine, Droue sur Drouette, Gas, Hanches, Saint Martin de Nigelles, Mévoisins, Pierres, Saint Piat, Soulaire, Villiers le Morhier, Yermenonville

Collecte bi-hebdomadaire (C2) :

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Bases prévisionnelles 2018 notifiées | 3 687 660 |
| Taux proposé | 18,42 % |
| Produits attendus | 679 266,97 |

Les communes concernées sont : Nogent-le-Roi et une partie de Gallardon.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le taux applicable pour 2018 sera de 17,50% pour le C1 et 18,42% pour le C2 comme expliqué ci-dessus.

24 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : taux 2018 pour le SICTOM de la Région d'Auneau (Jean-Pierre RUAUT)

Il est proposé au conseil communautaire de voter le taux de TEOM 2018 comme suit :

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| Bases prévisionnelles 2018 notifiées | 6 080 662 |
| Taux proposé | 11,33 % |
| Produits attendus | 688 939 |

Les communes concernées sont : Aunay sous Auneau, la commune historique d'Auneau, Béville-le-Comte, La Chapelle d'Aunainville, Chatenay, Le Gué-de-Longroi, Léthuin, Maisons, Mondonville Saint-Jean, Morainville, Vierville.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le taux applicable pour 2018 sera de 11,33% pour les communes énoncées ci-dessus.

25- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : taux 2018 pour le SICTOM de la Région de Rambouillet (Jean-Pierre RUAUT)

Il sera proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le taux de TEOM 2018 comme suit :

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| Bases prévisionnelles 2018 notifiées | 4 924 496 |
| Taux proposé | 9,12 % |
| Produits attendus | 449 114 |

Seule la commune d'Epernon est concernée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le taux applicable pour 2018 sera de 9,12% pour la commune d'Epernon.

Jean-Pierre RUAUT remercie les services de la communauté, particulièrement Laurence Guittard et Violaine Michel pour la qualité de leur travail.

| |
|-------|
| SPANC |
|-------|

26- Tarifications du service public d'assainissement non collectif (SPANC) à partir de 2018 (Jean-Pierre RUAUT)

Vu l'article R2224-19 et notamment l'article R2224-19-6 du CGCT précisant que « tout service public d'assainissement donne lieu à la perception d'une redevance »

Vu l'article R2224-19-9 du CGCT disposant que « la part de la redevance d'assainissement non collectif qui porte sur le contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations est facturée au propriétaire de l'immeuble »

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget annexe « assainissement non collectif»,

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- de confirmer la redevance forfaitaire annuelle pour 2018 à 16 € (année complète),
- de maintenir les tarifs suivants par intervention :

| | |
|--|-------|
| Diagnostic avant-vente | 280 € |
| Contre visite ou forfait « plusieurs immeubles | 90 € |
| Visite infructueuse après prise de RDV | 50 € |

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME le montant de la redevance forfaitaire annuelle du SPANC pour 2018 à 16 € (année complète),
MAINTIENT les tarifs suivants par intervention :

| | |
|--|-------|
| Diagnostic avant-vente | 280 € |
| Contre visite ou forfait « plusieurs immeubles | 90 € |
| Visite infructueuse après prise de RDV | 50 € |

Collecte des ordures ménagères

27- Redevance spéciale collecte des ordures ménagères (Daniel MORIN)

Vu l'article L2333-78 du CGCT relatif à la redevance spéciale,

Vu les délibérations n°2015-50 et n°2015-52 du comité syndical du SIRMATCOM instaurant la redevance spéciale et définissant son champ d'application,

Vu la délibération n°17_06_08_28 du 8 juin 2017 du conseil communautaire fixant les tarifs de la redevance spéciale.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MAINTIENT la grille tarifaire en vigueur au 1^{er} juillet 2017,

APPLIQUE un coefficient multiplicateur de correction de 0,2 pour les services publics (communes, collèges, syndicats intercommunaux, établissement scolaires et services à caractère social), à partir du 1^{er} juillet 2018.

Marchés publics

28- Seuils des marchés publics (Françoise RAMOND)

Les seuils communautaires prévus par les directives européennes relatives aux marchés publics (2014/24/UE, 2014/25/UE et 2009/81/CE) ont été relevés depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, en application de ces modifications, Madame la Présidente fixe les seuils et les modalités de publicité et de mise en concurrence pour les différentes procédures, à savoir :

Pour les marchés de fournitures et de services :

- Supérieur à 221 000€ HT : appel d'offres ouvert et publicité obligatoire,
- Entre 25 000€ HT et 221 000€ HT : procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence,
- Entre 4 000 €HT et 25 000€ HT : demande de plusieurs devis.
- Inférieur à 4 000 €HT : possibilité d'un seul devis.

Pour les marchés de travaux :

- Supérieur à 5 548 000€ HT : appel d'offres ouvert et publicité obligatoire,
- Entre 25 000€ HT et 5 548 000€ HT : procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence,
- Entre 4 000 €HT et 25 000€ HT : demande de trois devis.
- Inférieur à 4 000 €HT : possibilité d'un seul devis.

Débat :

Jean-Paul MALLET souligne que 4 000€ c'est une somme importante.

Françoise RAMOND répond qu'on demande toujours plusieurs devis.

Bruno ESTAMPE fait remarquer que la loi est appliquée mais que ces montants sont gênants.

Michel DARRIVERE précise que la Présidente ne peut signer que si les sommes sont inscrites au budget.

Françoise RAMOND ajoute que pour les marchés il y a des commissions qui se réunissent, mais ce ne sont plus des commissions d'appel d'offres.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité et deux voix contre (Michèle MARTIN, Bruno ESTAMPE) **ACCORDE** à Mme la Présidente une délégation de pouvoir et de signature pour tous les marchés de fournitures et de services d'un montant inférieur à 221 000€ HT et pour tous les marchés de travaux d'un montant inférieur à 5 548 000€ HT.

| |
|---------------------------|
| Aménagement du territoire |
|---------------------------|

29- SCOT des Portes Euréliennes : diagnostic et PADD (Christian BELLANGER)

Vu le nouveau code de l'urbanisme,

Vu l'article L143-18 du code de l'urbanisme qui dispose que « un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article [L. 143-16](#) sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma »,

Vu la délibération en date du 22 mars 2018 prescrivant la révision du schéma de cohérence territoriale des Portes Euréliennes d'Île-de-France,

Après l'établissement d'un diagnostic territorial, les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables sont soumises au débat en séance du conseil communautaire :

Axe 1 Renforcer nos identités, économique et résidentielle, en s'appuyant sur les dynamiques exogènes

Volet n°1 : L'identité économique du territoire

Objectif 1.1 Préserver l'identité industrielle de l'économie locale

Objectif 1.2 Valoriser l'économie agricole du territoire

Objectif 1.3 Accompagner le développement de l'économie présentielle

Volet n°2 : L'identité résidentielle du territoire

Objectif 1.4 Préserver l'équilibre générationnel pour maintenir le caractère actif de la population

Objectif 1.5 Adapter l'offre de logements aux évolutions démographiques

Objectif 1.6 Améliorer l'offre de service en lien avec les évolutions démographiques

Axe 2 Unir le territoire sur la base de la qualité du cadre de vie

Volet n°1 : Le patrimoine naturel du territoire

Objectif 2.1 Affirmer l'identité paysagère et la valoriser

Objectif 2.2 Préserver et renforcer les continuités écologiques du territoire

Objectif 2.3 Préserver et mettre en valeur les milieux aquatiques

Volet n°2 : Le patrimoine culturel du territoire

Objectif 2.4 Préserver et mettre en valeur les formes urbaines

Objectif 2.5 Préserver et mettre en valeur le patrimoine historique du territoire

Axe 3 Organiser le territoire autour des principes de proximité et de complémentarité

Volet n°1 : L'organisation spatiale du territoire

Objectif 3.1 Organiser le développement résidentiel en valorisant la proximité des atouts du territoire

Objectif 3.2 Organiser le développement commercial en s'appuyant sur le commerce de proximité et sur la complémentarité des offres et des bassins de vie

Objectif 3.3 Renforcer l'offre en équipements en améliorant la proximité

Volet n°2 : Les enjeux transversaux

Objectif 3.4 Assurer l'efficacité des mobilités

Objectif 3.5 Prendre en compte le risque inondation et veiller à la coordination des actions

Objectif 3.6 Adapter le territoire aux changements climatiques

Objectif 3.7 Tirer parti du déploiement du très haut débit

Débat :

Mathieu PICHON et Arnaud HANSSE du Cabinet Gilson ont commencé à présenter les différents axes de réflexion du PADD du SCOT qui doivent être soumis au débat du conseil communautaire.

Julie LECOMTE estime que cette intervention arrive trop tard dans la soirée, le conseil communautaire ne peut pas avoir un débat constructif sur un sujet si important à 22 heures.

Bruno ESTAMPE partage cet avis. Il est trop tard pour mener un débat. Il souligne par ailleurs que le SCOT a été prescrit le 22 mars et que le 1^{er} débat sur le PADD est programmé le 19 avril.

Christian BELLANGER comprend ces remarques et répond que ce débat peut être reporté d'un mois.

Daniel MORIN ajoute qu'il est curieux que ce point n'ait pas été prévu en début de séance.

Françoise RAMOND est désolée d'avoir fait attendre le bureau d'études et prend acte que l'assemblée ne veut pas tenir ce débat sur le PADD du SCOT à cette heure. Elle propose de reporter ce point au conseil communautaire du 17 mai.

| |
|-----------|
| Urbanisme |
|-----------|

30- PLU de Hanches : approbation de la mise en compatibilité du PLU avec le projet de ZAC Au cœur de Hanches (Pierre BILIEN)

La commune de Hanches a lancé une opération d'aménagement d'une ZAC, située en centre-ville, dans le cadre d'une concession d'aménagement signée le 03 décembre 2013 avec la SAEDEL.

La procédure de Déclaration d'Utilité Publique auprès de la Préfecture d'Eure-et-Loir a conduit au déroulement d'une enquête publique unique, qui a eu lieu du 02 octobre au 03 novembre 2017 et portant sur trois thèmes :

- préalable à la déclaration d'utilité publique concernant l'aménagement du centre bourg,
- parcellaire en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à cette opération,
- préalable à la mise en compatibilité du PLU.

En effet, le plan local d'urbanisme est cohérent, dans l'ensemble, avec la destination de la ZAC (habitat et commerce), mais à ce jour trop restrictif dans sa traduction réglementaire, particulièrement sur les hauteurs de constructions et sur les obligations imposées en matière d'aires de stationnement. Le parti d'aménagement retenu propose une occupation plus compacte et retient des gabarits « urbains » qui ne correspondent plus aux hauteurs et gabarits actuellement autorisés.

Le commissaire-enquêteur a remis ses conclusions en Préfecture le 23 novembre 2017, et il a émis un avis favorable sur l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, relative à l'enquête parcellaire et relative à la mise en compatibilité du PLU concernant l'aménagement du centre bourg de la commune de Hanches.

La commune de Hanches a validé ce dossier lors du conseil municipal le 12 février 2018.

Conformément à l'article L.153-57 1^{er} et R.153-14 du code de l'urbanisme, le conseil communautaire, compétent en matière de document d'urbanisme, doit se prononcer sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme consécutive au projet soumis à l'enquête publique.

Débat :

Pierre BILIEN précise que toute cette procédure est entérinée par les services de la Préfecture.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité et deux abstentions (Michèle MARTIN, Bruno ESTAMPE), **PRENT ACTE** du bon déroulement de l'enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1^{er} du code de l'environnement,

APPROUVE la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de la commune de Hanches, consécutive au projet soumis à l'enquête publique.

| |
|----------|
| Tourisme |
|----------|

31- Election de deux représentants à l'association Office du Tourisme des Portes Euréliennes d'Île-de-France (Yves MARIE)

L'association Office du Tourisme des Portes Euréliennes d'Île-de-France est constituée, d'un collège de 10 élus de la communauté de communes et d'un collège de 11 représentants des acteurs du tourisme.

Le conseil communautaire est invité à élire deux nouveaux représentants :

- suite à la sortie de la commune de Maintenon au 1^{er} janvier 2018 de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, Alexis ROBIN adjoint de la commune de Maintenon, doit être remplacé.
- suite à sa démission du conseil municipal de Nogent-le-Roi, qui met fin concomitamment à son mandat de conseiller communautaire, Sandrine MORILLE doit également être remplacée.

Débat :

Yves MARIE ajoute que la structure est assez fragile. Il y a eu plusieurs démissions dans le bureau (le président, un vice-président, le trésorier, le trésorier-adjoint). Il propose de réfléchir à la création d'un EPIC en remplacement de l'association.

Un appel à candidature a recueilli 3 candidats : Odile Weiller de la commune de Soulaire, Bruno Estampe de la commune d'Épernon et Anne-Hélène Donnat de la commune de Nogent-le-Roi. Il ajoute qu'une représentation équilibrée du territoire avait été décidé avec deux représentants par pôle et sur le pôle d'Épernon, il n'y a pas de candidat à remplacer.

Bruno ESTAMPE répond que la dernière fois il avait déjà retiré sa candidature pour la même raison. Ne voulant pas bousculer les principes de représentativité, il retire à nouveau sa candidature. Mais il souligne que ce qui se passe à l'office du tourisme est très grave.

Michèle MARTIN rappelle que dans cette forme d'office du tourisme, les membres sont responsables sur leurs biens propres (président et trésorier).

Mme la Présidente demande si personne ne s'oppose à un vote à main levée. Personne ne s'y oppose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité et deux abstentions (Michèle MARTIN, Bruno ESTAMPE), **ELIT** Madame Anne-Hélène DONNAT, conseillère communautaire et Madame Odile WEILLER conseillère municipale de Soulaire en qualité de représentantes de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France au sein de l'Office du Tourisme des Portes Euréliennes d'Île-de-France

| |
|---------------------|
| Ressources humaines |
|---------------------|

32- Convention avec l'Amicale d'Épernon pour la mise à disposition d'un éducateur sportif à la piscine du Closelet (Dominique LEBLOND)

Dans le cadre du recrutement des surveillants de baignade pour la période d'ouverture de la piscine du Closelet à Épernon, la communauté de communes souhaite conclure une convention de mise à disposition d'un éducateur sportif avec l'Amicale d'Épernon. Cette mise à disposition se pratique depuis plusieurs années.

Le coût de cette mise à disposition est de 9 200,48 € représentant un nombre de 575 heures (dont 96h dimanches et jours fériés) sur la durée d'ouverture de la piscine : du 12 mai au 02 septembre 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à disposition d'un éducateur sportif par l'Amicale d'Épernon pour la période d'ouverture de la piscine du Closelet,

AUTORISE Mme la Présidente à signer cette convention avec l'Amicale d'Épernon,

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018.

33- Création d'un poste contractuel d'auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe à temps complet (Dominique LEBLOND)

Il est proposé au conseil communautaire de créer un poste contractuel d'auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe à raison de 35h/semaine, à compter du 7 juillet 2018 et pour une période d'un an, en remplacement d'un agent en disponibilité au multi-accueil les Vergers à Épernon.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE un poste contractuel d'auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe à raison de 35h/semaine, à compter du 7 juillet 2018 et pour une période d'un an,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2018.

34- Création de postes pour avancement de grade (Dominique LEBLOND)

Comme chaque année, des agents peuvent bénéficier d'avancement de grades dans le cadre du déroulement de leur carrière. Les situations proposées ci-dessous ont été étudiées en commission ressources humaines, le 04 avril 2018, ainsi que par les chefs de services et élus référents.

La commission ressources humaines s'est donc prononcée favorablement pour les avancements de grade de 33 agents de catégorie C, tels que présentés ci-dessous :

Filière administrative :

- 2 agents au poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 agent au poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 32 heures hebdomadaires

Filière animation :

- 8 agents au poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 agent au poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à raison de 16 heures hebdomadaires
- 1 agent au poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à raison de 24 heures hebdomadaires
- 1 agent au poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à raison de 14,55 heures hebdomadaires
- 1 agent au poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à raison de 21 heures hebdomadaires
- 1 agent au poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à raison de 32 heures hebdomadaires
- 10 agents au poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 agent au poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à raison de 9,38 heures hebdomadaires
- 1 agent au poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à raison de 29 heures hebdomadaires

Filière technique :

- 2 agents au poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 agent au poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 3 heures hebdomadaires
- 1 agent au poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 19,10 heures hebdomadaires

Filière sanitaire et sociale :

- 1 agent au poste d'auxiliaire de puériculture principale de 1^{ère} classe à temps complet

Débat :

Julie LECOMTE demande le tableau des effectifs qui doit être communiqué à chaque fois, en pièce jointe.

La directrice répond qu'il a été transmis avec le débat d'orientations budgétaires et il peut être communiqué à chaque fois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE les postes tels que décrits ci-dessus pour permettre aux agents de bénéficier d'avancements de grade,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2018.

Questions diverses

Prochains conseils communautaires : 17 mai, 14 juin, 12 juillet

Un comité des maires sera aussi programmé avant l'été pour travailler sur les compétences.

Julie LECOMTE demande qu'un point d'information sur les zones d'activités, et notamment sur celle de Droue-sur-Drouette (qui fait l'objet de beaucoup de mails ou tracts divers) soit prévu lors d'une prochaine séance.

Françoise RAMOND y est favorable.

L'ordre du jour est épuisé à 22h25. Mme la Présidente lève la séance.